



# Au fil de l'eau

## Bulletin d'information du conseil municipal n°112

### ▪ **DECES**

- **Arlette GHIRLANDA** est décédée le 13 janvier 2015, en Bernoye
- **Gabriel CARRERE** est décédé le 13 février 2015, chemin de Labourdette
- **Ginette ESCAZEUX** est décédée le 17 février 2015, chemin de Labourdette

Nous présentons toutes nos sincères condoléances aux familles des défunts.

### ▪ **ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Les élections départementales auront lieu le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour, et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour si nécessaire.

**A Gauré, le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.**

A compter de ce scrutin, le conseil général et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseil départemental et conseillers départementaux.

Ces élections permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, alors que les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié au sein de chaque conseil général.

L'élection des conseillers départementaux se déroulera au scrutin majoritaire et binominal à deux tours. Dans chacun des 2 054 nouveaux cantons sera élu un binôme de candidats toujours composé d'une femme et d'un homme.

Ce nouveau mode de scrutin départemental permettra l'élection en mars 2015 de 98 conseils départementaux entièrement paritaires.

## ▪ **CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Le CAUE met à votre disposition, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Scot Nord Toulousain, un service public de conseils gratuit aux particuliers.**

Vous voulez construire, réhabiliter, agrandir ou transformer votre habitation, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement vous conseille dans vos projets. Un accueil en conseil personnalisé sera assuré au siège du Scot Nord Toulousain, 16 Avenue de Fontréal à Villeneuve-lès-Bouloc, EUROCENTRE (siège du Syndicat des Eaux).

Les permanences sont prévues le deuxième mercredi de chaque mois, de 9h à 12h.

Les rendez-vous avec un architecte sont destinés à répondre à vos questions, en particulier :

- sur l'insertion et l'implantation d'un projet dans son environnement,
- sur un projet de construction ou d'amélioration de votre habitation,
- sur les démarches à effectuer auprès des différents services,
- sur l'apport des professionnels et des concepteurs,
- sur les conditions de réalisation...

**Renseignements et rendez-vous au secrétariat du CAUE (au 05 62 73 73 62).**

## ▪ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

**La mairie de Gauré prépare son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).**

C'est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

**Si vous souhaitez être alertés par SMS sur votre téléphone dans les meilleurs délais, notamment dans le cas d'une information de vigilance météo, il est nécessaire de vous inscrire dès à présent auprès du secrétariat de mairie (au 05.61.83.61.55) ou par mail ([secreteriat@gaure.net](mailto:secreteriat@gaure.net)) en précisant votre nom et numéro de téléphone portable.**